

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-288

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2026-288

BORDEAUX - Abrogation de la délibération n° 2026-98 du 30/01/2026 - Acquisition d'un lot de copropriété pour une bicycletterie par BORDEAUX METROPOLE dans un immeuble sis 12 rue du Cloître - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

INCITE s'est rendu propriétaire du lot de copropriété n° 2, d'une superficie de 132 m² environ situé au rez-de-chaussée d'un immeuble sis 33 rue des Menuts et 12 rue du Cloître à Bordeaux, sur la parcelle cadastrée section DR numéro 157 afin d'y aménager une bicycletterie.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs portés à la concession d'aménagement en matière de production de locaux résidentiels participants au confort urbain et donc dans les opérations portées à cette concession.

Plus particulièrement, cette opération répond à la politique vélo développée par Bordeaux Métropole et est inscrit à l'axe 2.2 du 3ème plan vélo métropolitain approuvé le 25 novembre 2021.

Ce plan traduit la volonté de Bordeaux Métropole de décarboner les déplacements en incitant les habitants à utiliser leur vélo et en offrant aux cyclistes des services et des aménagements de qualité.

À cet effet, en application de la concession d'aménagement conclue entre INCITE et Bordeaux Métropole, l'équipement doit être rétrocédé à Bordeaux Métropole au prix d'acquisition majoré des coûts d'investissement réalisés pour la création de la bicycletterie ainsi que des coûts annexes (notamment frais de géomètre, etc...) et des frais notariés.

L'opération de rétrocession est fixée au prix de 460 278 € HT, TVA en vigueur en sus, le cas échéant, au jour de la signature de l'acte authentique, montant auquel s'ajoutent les frais annexes et frais d'actes conformément à l'avis DIE.

Etant précisé qu'il sera déduit du montant total la somme de 8 640 € correspondant à la subvention « ALVEOLE » dont la demande a d'ores-et-déjà été faite par INCITE.

Par délibération n° 2026-98 en date du 30 janvier 2026, le Conseil métropolitain a autorisé l'acquisition d'un lot de volume pour la bicycletterie. Or, il s'avère que le montage juridique initialement proposé était inapproprié au projet.

Par conséquent, il est proposé que Bordeaux Métropole se porte acquéreur du lot de copropriété n° 2 et non d'un lot de volume.

